
Lindsay Driediger-Murphy, *Roman Republican Augury. Freedom and Control*, Oxford (Oxford University Press) 2019, 304 S., ISBN 978-0-19-883443-4 (geb.), £ 75,–

Besprochen von **Françoise Van Haeperen**, E-Mail: francoise.vanhaeperen@uclouvain.be

<https://doi.org/10.1515/klio-2020-2013>

Issu d'une thèse de doctorat retravaillée et mise à jour, le livre de L. D(riediger)-M(urphy) est consacré à la divination publique à Rome, qu'il s'agisse des augures ou des auspices. L'auteure entend y développer de nouvelles perspectives, en refusant de considérer la divination publique comme une pratique

froide, légaliste, qui, manipulée par les magistrats romains, leur aurait permis d'obtenir l'approbation divine nécessaire pour mener à bien leurs entreprises. Au contraire, argumente D.-M. au fil de son ouvrage, la divination publique forme un système par lequel les magistrats tentaient de communiquer avec un être ('being') qu'ils percevaient comme plus puissant et plus dangereux qu'eux ou que les autres humains et envers lequel ils éprouvaient une certaine crainte. Selon l'auteure, Jupiter, tel qu'il est consulté dans les pratiques divinatoires publiques, n'est pas simplement une source de pouvoir canalisée à des fins humaines: il est perçu comme une personne (*sic*) avec ses intérêts et ses désirs propres, qui ne coïncident pas nécessairement avec ceux des consultants humains. Et si volonté humaine et volonté divine s'opposent, c'est celle de Jupiter, et non celle du consultant, qui est censée prévaloir. D.-M. pourfend ainsi une idée, selon elle, largement répandue dans l'historiographie. Aussi bien dans la théorie que dans la pratique, ce n'est pas Jupiter qui est lié par les augures et les auspices, mais ce sont les consultants qui doivent s'y soumettre. Interrogé lors des prises d'auspices, le dieu suprême détient ainsi le droit de contrer à tout moment les projets humains et à la possibilité d'exprimer son opposition en de nombreuses occasions, par l'intermédiaire d'un nombre d'agents plus élevé que ce qu'on suppose. Ainsi, selon l'auteure qui à nouveau martèle sa volonté de se détacher d'une opinion qu'elle considère dominante, les Romains ne pouvaient ni contrôler Jupiter ni prédire sa volonté. Ces derniers étaient réellement attentifs à la volonté du dieu suprême, telle qu'elle s'exprimait dans les pratiques divinatoires publiques (augures et auspices). Dès lors, la divination, impliquant un mode particulier de communication avec les dieux, a exercé une réelle influence sur la vie publique de la cité.

L'auteure souhaite ainsi rendre à Jupiter sa juste place dans les pratiques divinatoires ("It is time to give Jupiter his proper place in augury", 207). Si la démarche est intéressante, on peut toutefois regretter que D.-M. ne présente pas de manière plus fine les positions des savants qu'elle critique, souvent regroupées sous une étiquette large ("previous scholarly studies"), sans beaucoup de nuances. Signalons enfin que l'auteure propose une nouvelle interprétation, fort stimulante, de la procédure de l'observation du ciel (*servare de caelo*) par un magistrat, qui permettait de suspendre toute activité publique d'un autre magistrat (principalement la tenue d'assemblées). Sur la base d'une analyse serrée des textes, elle réfute l'hypothèse dominante selon laquelle c'était l'annonce d'un signe défavorable qui aurait empêché la poursuite des affaires publiques. Elle suggère pour sa part que la procédure d'observation du ciel était en elle-même suffisante pour empêcher le déroulement des affaires publiques, et ce non *de facto* mais *de iure*, dans la mesure où le magistrat était considéré comme étant en train d'interroger Jupiter et d'attendre sa réponse (130–132). – Le livre est doté d'un index des citations et d'un index général.